

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.281

30 novembre 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Brûleurs à combustibles liquides (SH 84.16)
5. Intitulé: CSN 075853 Brûleurs à combustibles liquides. Prescriptions techniques
6. Teneur: Cette norme s'applique à tous les brûleurs d'un modèle courant, avec des compléments qui donnent une classification détaillée et des prescriptions en matière de documentation technique; les valeurs admises sont plus strictes et les prescriptions de sécurité sont renforcées conformément aux règlements tchécoslovaques en vigueur; une nouvelle prescription concernant la résistance des équipements automatiques à l'influence des vibrations a été ajoutée.
7. Objectif et justification: Renforcement des prescriptions concernant les produits
8. Documents pertinents: ISO 3544-1978 et ISO 5063-1978
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: